



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les Produits Dangereux Canadien (RPD) (DORS/2015/17)

FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit MULTIS COMPLEX EP 1B

Autres moyens d'identification

Code du produit 088745

Numéro D3I
Substance/mélange Mélange

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées Pas d'information disponible

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL CANADA INC.
 220, LAFLEUR
 LASALLE, QUEBEC
 H8R 4C9
 Tel: (514) 595-7579 or 1-800-463-3955
 Fax: (514) 595-5950

Point de contact service HSE

Adresse e-mail ProductSafety@total.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-463-3955
Numéro de téléphone de l'entreprise +1 866 928 0789 (24h/24, 7d/7)
 +1 215 207 0061 (24h/24, 7d/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Version HGHS



FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1



ATTENTION

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - Prévention

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Autres informations

Autres dangers Provoque une légère irritation cutanée

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales Ne pas rejeter dans l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids
Distillates (pétroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	265-169-7	64742-65-0	40-<70
acide phosphorodithioïque, esters de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	272-028-3	68649-42-3	1-<5

4. PREMIERS SECOURS

Mesures de premier secours pour les différentes voies d'exposition

Version HGHS



FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing. Un examen médical immédiat est requis.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Rincer la bouche. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée vers le bas afin d'éviter que le produit ne pénètre dans les poumons (aspiration). Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyen d'extinction approprié</u>	Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). poudre ABC.
<u>Unsuitable Extinguishing Media</u>	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.
<u>Risque particulier</u>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

Version HGHS

FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à l'impact Aucun(e).
Sensibilité à la décharge statique Aucun(e).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Eloigner le personnel non concerné.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Autres informations Voir Section 12 pour toute information supplémentaire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussières. Le produit en poudre peut former un mélange poussière-air explosif. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'hygiène Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Ne pas laver à fond avec:.

Version HGHS

FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

Carburant. Solvant. Abrasif. Eviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Matières à éviter Oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle.
Brouillard d'huile minérale :
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée).

Légende Voir section 16

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Mesures de protection individuelle, comme le port d'un équipement de protection individuelle

Informations générales Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Version HGHS



FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.
Protection des mains	Gants de protection. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection respiratoire	Si des limites d'exposition sont dépassées ou l'irritation est expérimentée, la protection respiratoire approuvée par NIOSH/MSHA devrait être portée. des respirateurs d'air fournis par pression peuvent être exigés pour des concentrations aéroportées élevées en contaminant. La protection respiratoire doit être assurée selon des règlements locaux courants.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

Couleur		bleu	
État physique @20°C		solide	
Odeur		douce distillats de pétrole	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition		Pas d'information disponible	
Point d'éclair		Pas d'information disponible	
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative		Pas d'information disponible	
Masse volumique	0.9 g/cm3		
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	> 21 mm2/s	@ 40 °C	
Propriétés explosives		Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes		Pas d'information disponible	
Possibilité de réactions		Pas d'information disponible	

Version HGHS



FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

dangereuses Autres informations

Point de congélation

Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Conditions à éviter</u>	La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Oxydants forts.
<u>Matières incompatibles</u>	Oxydants forts.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations concernant les voies d'exposition possibles

Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets différés, immédiats et chroniques d'une exposition à court-terme et à long-terme

Toxicité aiguë - Informations sur le produit

Orale	Non classé d'après les données disponibles
Dermale	Non classé d'après les données disponibles

Version HGHS



FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

Inhalation

Non classé d'après les données disponibles

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5.53 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé d'après les données disponibles.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Non classé d'après les données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé d'après les données disponibles.

Cancérogénicité

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction Effets sur les organes-cibles (STOT)

Non classé d'après les données disponibles.

STOT - exposition unique

Non classé d'après les données disponibles.

TSOC - exposition répétée

Non classé d'après les données disponibles.

Danger par aspiration

Non classé d'après les données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour les microorganismes
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0		LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible

Version HGHS



FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillates (pétroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

Effets sur les organismes terrestres Pas d'information disponible.**Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible

Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit** Pas d'information disponible.**logPow** Pas d'information disponible**Informations sur les composants** Pas d'information disponible.**Mobilité****Sol** Pas d'information disponible**Autres effets néfastes****Informations générales** Pas d'information disponible**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Ne pas rejeter dans l'environnement. Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

Emballages contaminés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Version HGHS



FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>TDG</u>	non réglementé
<u>DOT</u>	non réglementé
<u>MEX</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015/17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information requise en vertu du RPD

Inventaires Internationaux	Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants : Canada (DSL/NDSL) États-Unis (TSCA)
-----------------------------------	--

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Danger particulier. -
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Danger Physique 0	Protection individuelle X

Date de révision: 2018-07-19
Révision Publication initiale

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
bw = body weight = poids corporel

Version HGHS



FDS n° : 088745

MULTIS COMPLEX EP 1B

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-19

Version 1

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

NTP = National Toxicology Program = Programme National de Toxicologie

Section 8

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limits): Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
C:	Cancérogène	R:	Toxique pour la reproduction
Ceiling:	Valeur Limite Plafond		

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Version HGHS